



MRS

# Mes *Remboursements* Simplifiés



## N'hésitez plus !

Sur prescription de votre médecin, l'Assurance Maladie rembourse les frais liés à l'utilisation de votre véhicule personnel ou des transports en commun.

En 3 clics, vos frais de transport remboursés en moins d'une semaine

rendez-vous sur :

[mrs.beta.gouv.fr](https://mrs.beta.gouv.fr)

